

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 09 AVRIL

L'an deux mil dix-neuf, le 09 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 21 mars 2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mme CHRISTEAUT,

Mrs GARNIER, DAGONNEAU, CARRE, LORIDE, DESCOTTES, PICHOT, LEGER, LUTON,

Excusés et pouvoirs : Mmes BLONDEAU, DEBANT-RIZZO Mrs BARBEAU, HENNEBERT, TESTAULT

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de l'arrivée de Mme Combard Pascale au service administratif.

Monsieur le Maire procède à un bref compte rendu de la réunion du SIVOM du Bois Gueslin qui s'est déroulée le lundi 8 avril à 20h.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET GENERAL COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 faisant apparaître les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement :

- 70 - Vente de produits : 141 485.87€
- 73 - Impôts et taxes : 656 391.67€
- 74 - Dotations, subventions : 89 947€
- 75 - Autres produits de gestion courante : 18500€
- 77- Produits exceptionnels : 8019.26€
- 013 – Atténuation de crédits : 5 475.01€

Soit un total de recettes de 966 042.13€.

Dépenses de fonctionnement :

- 011 - Charges à caractère général : 178 059.15€
- 012 - Charge de personnel : 259 022.48€
- 65 - Autres charges de gestion courante : 99 240.19€
- 66 - Charges financières : 66 099.02€
- 67 – Charges exceptionnelles : 11 770.34€
- 014 - FNGIR : 92 178€
- 73 – Autres prélèvements : 13 484.49 €

Soit un total de dépenses de 723 653.67€

Ce compte administratif de fonctionnement excédentaire de 242 388.46€ est adopté à

l'unanimité.

Les recettes d'investissement d'un montant de 936 394.06 € correspondent aux fonds de compensation de la TVA, à la taxe d'aménagement, au fonds de concours de Chartres Métropole, à la subvention d'investissement pour les travaux de la salle polyvalente et à un emprunt contracté en 2017.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 1 200 467.90 € se décomposent de la façon suivante : remboursement emprunt, les frais d'étude du projet mobilité et la révision du PLU, les honoraires pour l'aménagement de la salle polyvalente, l'acquisition d'un tracteur et d'une coupe, d'un nichoir à hirondelle, d'un lave-vaisselle, d'une bennette, d'un taille haie, d'un souffleur, d'un aspirateur à feuilles, d'un serveur informatique pour la mairie, d'un écran VPI pour la 6^{ème} classe et de mobilier pour la bibliothèque.

Le résultat déficitaire de la section d'investissement se monte à 264 073.84 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET C.C.A.S : Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 faisant apparaître les résultats suivants : les dépenses de fonctionnement s'élevant à 1938.80€ correspondent aux fêtes et cérémonies, à la cotisation URSSAF, et aux autres secours.

Les recettes de fonctionnement s'élevant à 4 768.18€ correspondent à la subvention communale de 4500 € et au repas fermage pour 260.90€

Ce compte administratif de fonctionnement excédentaire de 2 829.38€ est adopté à l'unanimité.

La section d'investissement est excédentaire de 10.16 €. Cette somme correspond au résultat reporté de l'exercice antérieur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 faisant apparaître les résultats suivants : les dépenses de fonctionnement s'élevant à 10 845.58€ correspondent aux fournitures scolaires d'un montant de 10 314.61 €, et aux fournitures de petit équipement pour 530.97€.

Les recettes de fonctionnement s'élevant à 10 650 € correspondent à la subvention communale.

Ce compte administratif déficitaire de 195.58 € pour la section de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

L'affectation du résultat de l'année précédente est approuvée pour tous ces budgets.

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET GENERAL : Monsieur le Maire présente le budget Primitif 2019 élaboré par la commission des finances et présenté à l'équilibre. Les prévisions budgétaires suivantes sont proposées :

Il a été décidé d'allouer une subvention à la caisse des écoles de 6 300 €, au CCAS de 4500 €, ainsi qu'une subvention pour les associations de 12 000€ répartie de la façon suivante :

Amicale Pompiers	1 000 €
Association sportive	2000 €
A. P. E. E.M.	2 650 €

Arts et Loisirs	500 €
Prévention routière	100 €
Comité des fêtes	3000 €
Société de chasse	350 €
Préserv' Action Terre et Littoral	150 €
FNACA	400 €
DIVERS	1 850 €

Soit une somme totale de 12 000 €.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des taux d'imposition appliqués sur la Commune en 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 11.49%
- Foncier Bâti : 18.54%
- Foncier Non Bâti : 28.54%

Après débat délibération et vote les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11.60%
- Foncier Bâti : 18.73%
- Foncier Non Bâti : 28.81%

Et la recette fiscale attendue serait de 524 621.64 €.

Recettes de fonctionnement :

- 70 - Vente de produits : 86 400 €.
 - 73 - Impôts et taxes : 670 059.64 €.
 - 74 - Dotations, subventions : 87 678 €.
 - 75 – Autres produits de gestion courante : 18 500 €
 - 002 – Excédent reporté : 257 536.42€.
- Soit un total de 1 120 174.06 €

Dépenses de fonctionnement :

- 011 - Charges à caractère général : 248 950 €
 - 012 - Charge de personnel : 244 935 €
 - 65 - Autres charges de gestion courante : 205 800€
 - 66 - Charges financières : 75 000 €
 - 673 - Titres annulés : 5 000 €
 - 022 - Dépenses imprévues : 23 311.06 €
 - 73- Impôts et taxes - Prélèvement GIR et autres : 107 178 €
 - 023- Virement section investissement : 210 000 €
- Soit un total de 1 120 174.06 €

Après débat délibération et vote les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce budget de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 1 321 854.16 € se décomposent de la façon suivante : remboursement de la dette, annuités d'éclairage public, frais d'honoraire pour

la révision du PLU, l'aménagement de la salle polyvalente, l'acquisition d'un columbarium, l'acquisition d'une citerne, d'une pompe à carburant, d'une tondeuse autoportée, d'une motobineuse, d'ordinateurs portables pour l'école, de mobilier pour la salle polyvalente, d'un four, d'un sèche-linge et d'une machine à laver, la mise en place de film de protection solaire à la bibliothèque, des travaux de rénovation de l'éclairage et du chauffage de l'église, l'aménagement de sécurité rue de Chenonville et la réalisation de trottoirs au Bois de Mivoye.

Les recettes d'investissement correspondent au virement de la section de fonctionnement, au fonds de compensation de la TVA, à la taxe d'aménagement, aux subventions de Chartres Métropole au travers du Fonds de Concours, aux subventions du Conseil Départemental et de l'Etat et aux débloques de fond de l'emprunt contracté en 2017. Ce budget d'investissement, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 1 321 854.16 € est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019 DU C.C.A.S. : La commission des finances propose les prévisions budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- 60623 – Alimentation Noël : 1000 €
- 6232 - Fêtes et cérémonies : 9000 €
- 62512 - Taxes foncières : 40 €
- 6451 - Cotisations URSSAF : 100 €
- 656 – Autres secours : 7 272.29 €

Recettes de fonctionnement :

- 7474 – Subvention communale : 4500 €
- 752 – Fermage : 100 €
- 758 – Autres Produits de gestion courante : 500 €
- 002 – Excédent reporté : 12 312.29 €

Après vote ce budget équilibré à la somme de 17 412.29 € pour la section de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA CAISSE DES ECOLES : La commission des finances propose les prévisions budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- 60632 – Fournitures de petit équipement : 500€
 - 6061 – Fournitures non stockables : 100 €
 - 6064 – Fournitures administratives : 100 €
 - 6067 – Fournitures scolaires : 6000 €
 - 6182 – Documentation : 250 €
 - 624 - Transport : 764.38 €
- Soit un total de dépenses de 7 714.38 €

Recettes de fonctionnement :

- 7474 – Subvention communale : 6 300 €
 - 002 – Excédent reporté : 1 414.38€
- Soit un total de recettes de 7 714.38€

Après vote, ce budget de fonctionnement présenté en équilibre est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'il est opportun de fixer les tours de garde pour les prochaines élections européennes.

Mme Christeaut informe que la cérémonie du 8 mai se déroulera à 10h45 au départ de la mairie.

Mme Christeaut informe que le prochain nettoyage de printemps se déroulera le samedi 25 mai 2019.

M Leger est mandaté par M Barbeau pour alerter les membres du Conseil Municipal sur les problèmes de moto/quad qui empruntent le chemin derrière le lotissement des « Charmilles »

La séance est levée à 22h40.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
70	09/04/2019	Affectation des résultats	18/04/2019	23/04/2019
71	09/04/2019	Affectation des résultats Caisse des Ecoles	18/04/2019	23/04/2019
72	09/04/2019	Affectation des résultats CCAS	18/04/2019	23/04/2019
73	09/04/2019	Subventions Associations	18/04/2019	23/04/2019
74	09/04/2019	Taux impositions	18/04/2019	23/04/2019
75	09/04/2019	Vote Budget Primitif	18/04/2019	23/04/2019